

Délibération n° CM-2024-06-014

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 27 juin 2024 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilles LURTON, Le Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 21 juin 2024

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2024

Membres présents : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, Mme Céline ROCHE, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, Mme Sophie LEPRIZÉ, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSSES, M. Christophe BASTIDE, Mme Tiphaine RENARD, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, Mme Annie CAILLIBOTTE, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Caroline CRANCE, M. Armel DE LESQUEN, Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT, M. Emmanuel FEIGE, M. Jacques HARDOIN, Mme Anna JOURNÉ, Mme Catherine KRAUSS, M. Frédéric LAMBERT, Mme Sophie LAUDE, Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ, Mme Anne-Laure MOREAU, Mme Pierrette TRONEL, M. Yann-Erwan TURCAS, Mme Anne LE GAGNE, Mme Rozenn SAGET

Absents : Mme Anne-Claire CLAVIER, M. Edouard VAURY

Pouvoirs :

M. Serge BESSEICHE à Mme Sophie LAUDE
Mme Clarisse BÉCHU à Mme Florence ABADIE
M. Florian BIGAUD à Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT
M. Arthur BUSNEL à M. Jacques HARDOIN
Mme Sophie DANINO-SOISSON à M. Jean-Virgile CRANCE
M. Pascal FLAUX à M. Emmanuel FEIGE
M. Florian LEMÉE à M. Nicolas BELLOIR
M. Johann LEUX à M. Frédéric LAMBERT
M. Hubert SENE à M. Abel KINIÉ
Mme Sophie BEAUDOUT à Mme Rozenn SAGET
M. Victor RICHARD à Mme Anne LE GAGNE

Secrétaire de séance : Anna JOURNÉ

14 - APPROBATION DE LA MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DE MARVILLE AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Madame CHOUIKHA

Par délibération n° CM-2024-02-008 du 15 février 2024, le Conseil municipal a approuvé le principe de la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de Marville avec le plan local d'urbanisme et précisé que l'arrêté du Maire interviendra après enquête publique (pièce jointe n°1).

Suite à la désignation de la Commissaire-enquêtrice par décision du Tribunal administratif du 28 février 2024, l'enquête publique s'est tenue du mardi 2 avril (9 heures) au vendredi 2 mai 2024 (17 heures 30) (pièce jointe n°2).

A l'issue de l'enquête publique, Madame la Commissaire-enquêtrice a remis, le mercredi 5 juin 2024, son rapport ainsi que ses conclusions motivées et son avis (pièce jointe n°3).

L'avis émis par la Commissaire-enquêtrice est un avis favorable sans réserve.

Dans ces conditions, conformément à l'article L. 442-11 du Code de l'urbanisme, doit être édicté un arrêté portant mise en concordance du cahier des charges du lotissement de Marville avec le plan local d'urbanisme.

Point examiné en commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie du 12 juin 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 442-11 et R. 442-19,
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
- Vu le cahier des charges du lotissement de Marville autorisé par arrêté du Préfet d'Ille et Vilaine du 11 mars 1926,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 11 mars 2024 prescrivant l'enquête publique,
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 avril au 2 mai 2024,
- Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable sans réserve du 5 juin 2024 émis par Madame la Commissaire-enquêtrice,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement avec le plan local d'urbanisme.

AUTORISE

- Monsieur le Maire à édicter un arrêté portant mise en concordance du cahier des charges du lotissement de Marville avec le plan local d'urbanisme, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOpte

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour Le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Olivier PERNET

Le Secrétaire de séance,
Anna JOURNÉ